

## SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un

Et le vingt-six janvier à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Michel FEL, Maire

Présents : Michel FEL, François LABRUNIE, Pascal DELTORT, Magali LACALMONTIE, Jean-Jacques CRAPET, Elodie BARRES, Bernadette BLANC, Hervé COUDON, Marie-Line HALLEUR, Hélène LAGARDE, Lydia LAGARDE, Michel TRONCHE

Absents : Laetitia LACOSTE (excusée), Georges RODRIGUES (pouvoir à Lydia LAGARDE) Maryline CROS

Secrétaire de séance : Jean-Jacques CRAPET

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 08/12/2020
- Délibération : demande de subvention au titre de la DETR 2021
- Délibération : demande de subvention au titre de la DSIL 2021
- Délibérations : financement travaux salle polyvalente et ancien bâtiment scolaire
- Délibération : remplacement d'un ordinateur à l'école
- Délibération : acquisition de tables pour la cour d'école
- Délibération : remboursement de frais à un élu
- Questions diverses

Le procès-verbal du 08/12/2020 est adopté

#### **OBJET DE LA DELIBERATION : LIGNE DE TRESORERIE**

**N° 2021-01**

Pour ses besoins de financement, le conseil municipal décide à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole une ligne de trésorerie de 93 000,00 euros émise aux conditions suivantes :

- Taux de référence : Euribor 3 mois
- Marge : 0,90 %
- Durée : 12 mois
- Paiement des intérêts : trimestriel à terme échu
- Commission d'engagement : 0,20 % du montant choisi

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

#### **OBJET DE LA DELIBERATION : PRET COURT TERME**

**N° 2021-02**

Pour l'opération de restructuration de la salle polyvalente, de relocalisation de la mairie et de requalification du bâtiment de l'ancienne école, des subventions (DETR 2019, DETR 2020, DSIL 2019, Fonds Cantal Solidaire 2016-2018, Fonds Cantal Solidaire 2019-2021), sont actuellement en attente d'encaissement ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

Le conseil municipal, pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions, décide à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 300 000,00 euros, émis aux conditions suivantes :

- Taux fixe : 0,30 %
- Durée 1 an
- Prélèvement in fine du capital et intérêts
- Frais de dossier : 300,00 €

Conformément à la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 février 1989, cet emprunt Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte (519) du compte de Gestion.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

**OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 POUR L'AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE N° 2021-03**

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale relative à la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR 2021).

La commune étant éligible, il propose de demander à Monsieur le Préfet l'attribution d'une aide financière pour permettre l'amélioration de la voirie communale.

Les villages de l'Hémeral, Le Pourcissou et Montmarty sont desservis par une voirie ancienne et très mal adaptée aux engins agricoles d'aujourd'hui. La chaussée existante doit être renforcée par mise en place de grave bitume ou de GNT 0/31,5 et recouverte d'un enduit bicouche.

Les travaux ont été évalués à 95 505,05 euros HT, soit 114 606,06 euros TTC et pourraient être financés de la manière suivante :

- |                        |               |
|------------------------|---------------|
| - Subvention DETR 30 % | : 28 650,00 € |
| - Autofinancement      | : 66 855,05 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite auprès de Monsieur le Préfet l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2021,
- approuve le plan de financement,
- charge Monsieur le Maire de présenter le dossier.

**OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE DE LA DSIL 2021 POUR LA RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES, RELOCALISATION DE LA MAIRIE ET REQUALIFICATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE ECOLE TRANCHE 2 N° 2021-04**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 8 septembre 2020 relative à la demande de subvention au titre de la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local 2020 (DSIL, accompagnement de la relance dans les territoires), pour la restructuration de la salle des fêtes, la relocalisation de la mairie et la requalification du bâtiment de l'ancienne école – Tranche 2.

Il donne lecture du courrier indiquant que cette demande n'a pas été retenue mais de la possibilité de maintenir ce dossier au titre de la DSIL 2021.

Le montant prévisionnel reste estimé à 503 507,00 euros HT

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

- Subvention DETR 2020 25%	:	122 707,00 €
- Subvention DSIL 2020 30 %	:	151 052,00 €
- Subvention Conseil Régional (CAR) 25 %	:	125 800,00 €
- Emprunt	:	50 000,00 €
- Autofinancement	:	53 948,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- maintient le dossier tel que présenté en septembre 2020,
- adopte le plan de financement présenté ci-dessus,
- sollicite de Monsieur le Préfet l'attribution d'une aide financière au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

**OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION D'UN ORDINATEUR POUR L'ECOLE** **N° 2021-05**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- se prononce favorablement pour l'acquisition d'un ordinateur portable LENOVO ThinkBook 15 pour l'école, à la société ProTeck Assistance – 46100 Figeac.

Le montant de la dépense s'élève à 1 050,00 euros HT, soit 1 260,00 euros TTC et sera imputé à l'article 2183 opération 13 de la section d'investissement.

**OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION DE TABLES PIQUE-NIQUE POUR LA COURS DE L'ECOLE** **N° 2021-06**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- se prononce favorablement pour l'acquisition de trois tables pique-nique pour la cours de l'école à la société COMAT & VALCO Equipements

Le montant de la dépense s'élève à 766,60 euros HT, soit 919,92 euros TTC et sera imputé à l'article 2188 opération 13 de la section d'investissement.

**OBJET DE LA DELIBERATION : REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU** **N° 2021-07**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le remboursement à Monsieur François LABRUNIE de la somme de 140,53 euros.

Cette dépense correspond à l'achat de denrées alimentaires pour subvenir aux besoins d'une personne de la commune en situation de grande précarité.

**QUESTIONS DIVERSES**

Restructuration de la salle polyvalente, relocalisation de la mairie et requalification du bâtiment de l'ancienne école : une subvention de 75 000 euros a été attribuée par le Conseil Régional pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux.

Une demande d'aide financière pour la 2<sup>nd</sup>e tranche va être déposée.

Un devis pour l'aménagement de la cuisine et du bar a été demandé à la SARL MAGOT d'Aurillac.

Voirie : du point à temps devra être réalisé

Une nacelle va être louée à MSL location (Mauris) pour effectuer de l'élagage.

Plan local d'urbanisme intercommunal : des plans avec de nouveaux zonages peuvent être consultés à la mairie par les élus.

Le Maire,

Les membres du conseil municipal,